



Assemblée générale

Distr. générale
18 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 170 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/56/596)]

56/90. Octroi à l'Institut international de droit du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Institut international de droit du développement,

1. *Décide* d'inviter l'Institut international de droit du développement à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner effet à la présente résolution.

*85^e séance plénière
12 décembre 2001*